

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Version : V01

Numéro de dossier : **ESIDR2_05_27_20240524_DAT**
Norme employée : **AFNOR NF X46-020 (Version d'août 2017)**
Date du repérage : **23/09/2024**
Heure d'arrivée : **09 h 00**
Date émission : **21/10/2024**

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2019. L'objet de la mission est le repérage des matériaux du bâti contenant de l'amiante, en vue de la prévention du risque amiante sur la santé des travailleurs. L'objet de ce rapport n'est pas d'optimiser les coûts de chantier, de désamiantage éventuel, d'interventions en sous-section 3 ou 4, ni de permettre le chiffrage d'une opération de travaux. La responsabilité de la société ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **DGA TH
1, Chaussée du Vexin
27100 VAL DE REUIL**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage : **Ponts-roulants**

Propriétaire

Nom : **FRANCE USID D'EVREUX**
Adresse : **Service d'Infrastructure de la Défense (SID)
Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense
(USID) d'Evreux
27100 VAL DE REUIL**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) : **Autre**
Nom : **USID D'EVREUX**
Adresse : **Service d'Infrastructure de la Défense (SID)
Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense
(USID) d'Evreux
27100 VAL DE REUIL**

Programme de travaux : Voir détail en page 3 du rapport

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **7627751904 / 01/07/2025**

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	PONTIER Guillaume	Diagnostiqueur	DEKRA Certification	Obtention : 12/10/2020 Échéance : 11/10/2027 N° de certification : DTI3711
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	PONTIER Guillaume	Diagnostiqueur	DEKRA Certification	Obtention : 12/10/2020 Échéance : 11/10/2027 N° de certification : DTI3711

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Laboratoires ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	4
D.	Résultats détaillés du repérage.....	5
	D.1. Listes des locaux visités.....	5
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	6
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	7
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	9
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante... 9	
	D.6. Zones non visitées.....	10
E.	Annexes au rapport.....	11
	E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	11
	E.2. Planches de repérage.....	12
	E.3. Résultats d'analyses.....	13

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **23/09/2024**

Type de bâtiment :

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Le donneur d'ordre

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017 et l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Néant

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Ecart par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Laboratoires ayant effectué des analyses

Nom	Adresse	Acc. Cofrac ou équivalent
ITGA	CENTRE PREFORMANCE ALPHASIS - 35760 SAINT GREGOIRE	1-5970

Programme de travaux

Travaux sur des ponts roulants:

- Remplacement de la partie commande (donc perçage pour fixation),
- Remplacement de moteurs,
- Remplacement de galets,
- Remplacement des rails.

Essentiellement des travaux de perçage, meulage, découpage.

Remplacement des rails qui se trouvent sur les poutres oranges (en photo).



C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante



D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

❖ bâtiment GTH - pont roulant



D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

(1) : Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau ⁽¹⁾	Conclusion
Néant	-	-

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau	Photo
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0001 (P0001) Description : Frein moteur direction chariot maitre	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0002 (P0002) Description : Peinture et déchets divers (rail pont et support rail)	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0003 (P0003) Description : peinture jaune principale	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0004 (P0004) Description : peinture jaune clair chariot esclave	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0005 (P0005) Description : Frein moteur chariot esclave	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0006 (P0006) Description : peinture jaune chariot maitre	

Localisation	Description du matériau	Photo
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0007 (P0007) Description : graisse galet chariot maitre	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0008 (P0008) Description : graisse galet chariot esclave	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0009 (P0009) Description : peinture poutre orange	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0010 (P0010) Description : peinture jaune principale	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0011 (P0011) Description : Peinture et déchets divers (rail pont et support rail)	
batiment GTH - pont roulant	Identifiant : M0012 (P0012) Description : peinture poutre orange	



D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau
Néant	-

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement
Néant	-	-

D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
batiment GTH	-moteur et frein moteur ponts (seul les freins moteurs des chariots étaient accessibles le jour de la visite)	-pas d'accès sans démontage lourd

Nota : Il est rappelé aux propriétaires d'immeubles d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, l'obligation de conserver le présent rapport ou pré-rapport le cas échéant, et de le transmettre à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Fait à **VAL DE REUIL**, le **21/10/2024**

Par : **PONTIER Guillaume**



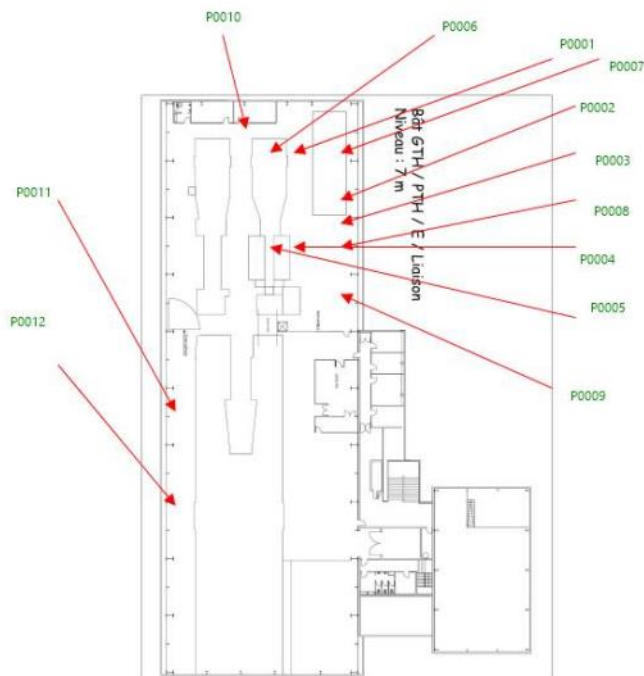
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification - 3/5 avenue Garlande - 92220 BAGNEUX**

E. Annexes au rapport

E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0001	Frein moteur direction chariot maitre	batiment GTH - pont roulant
P0002	Peinture et dechets divers (rail pont et support rail)	batiment GTH - pont roulant
P0003	peinture jaune principale	batiment GTH - pont roulant
P0004	peinture jaune clair chariot esclave	batiment GTH - pont roulant
P0005	Frein moteur chariot esclave	batiment GTH - pont roulant
P0006	peinture jaune chariot maitre	batiment GTH - pont roulant
P0007	graisse galet chariot maitre	batiment GTH - pont roulant
P0008	graisse galet chariot esclave	batiment GTH - pont roulant
P0009	peinture poutre orange	batiment GTH - pont roulant
P0010	peinture jaune principale	batiment GTH - pont roulant
P0011	Peinture et dechets divers (rail pont et support rail)	batiment GTH - pont roulant
P0012	peinture poutre orange	batiment GTH - pont roulant

E.2. Planches de repérage

Annexe au rapport : **ESIDR2_05_27_20240524_DAT**Propriétaire : FRANCE USID D'EVREUX
Service d'Infrastructure de la Défense (SID)
Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense (USID) d'Evreux
27100 VAL DE REUILBien : DGA TH
1, Chaussée du Vexin
27100 VAL DE REUILEtabli par : PONTIER Guillaume
Société : AED Groupe
Le : 21/10/2024Croquis 1 / 1
Version : V01
du : 21/10/2024

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



E.3. Résultats d'analyses



72 rue Aristide Briand
76650 PETIT-COURONNE
Tel : 02.76.61.25.74
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6304

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT8824-3455 EN DATE DU 01/10/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Se rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AED GROUPE – NORMANDIE & HAUTS DE FRANCE 220 ROUTE LE GRAND PRE RD 220 14610 Anisy	Réf. Commande ITGA : IT8824-3455 Réf. Commande Client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT_2024_09_26_1153_3497
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 27/09/2024

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL Réf échantillon client : P0001 - Frein moteur direction chariot maitrre - batiment GTH - pont roulant	Réf échantillon ITGA : IT882409-2261 Description ITGA : Matériau souple noir en faible quantité en vrac avec poussières		
Matériau souple noir en faible quantité en vrac avec poussières	META (B) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NOO (2)
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL Réf échantillon client : P0002 - Peinture et dechets divers (rail pont et support rail) - batiment GTH - pont roulant	Réf échantillon ITGA : IT882409-2262 Description ITGA : Peintures multiples en vrac avec poussières		
Peintures multiples en vrac avec poussières	META (A) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : YTB (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT8824-3455 EN DATE DU 01/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2263	
Réf échantillon client : P0003 - peinture jaune principale - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Peintures multiples en faible quantité en vrac	
Peintures multiples en faible quantité en vrac	META (A) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : YTB (2)
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2264	
Réf échantillon client : P0004 - peinture jaune clair chariot esclave - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Peintures multiples en faible quantité en vrac	
Peintures multiples en faible quantité en vrac	META (A) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : YTB (2)
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2265	
Réf échantillon client : P0005 - Frein moteur chariot esclave - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Matériau souple noir en faible quantité en vrac avec poussières	
Matériau souple noir en faible quantité en vrac avec poussières	META (B) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NOO (2)
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2266	
Réf échantillon client : P0006 - peinture jaune chariot maitre - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Peintures multiples en faible quantité en vrac	
Peintures multiples en faible quantité en vrac	META (A) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NOO (2)
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2267	
Réf échantillon client : P0007 - graisse galet chariot maitre - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Matériau mou jaune avec poussières	
Matériau mou jaune avec poussières	META (B) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NOO
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2268	
Réf échantillon client : P0008 - graisse galet chariot esclave - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Matériau mou jaune avec poussières	
Matériau mou jaune avec poussières	META (B) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NOO

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT8824-3455 EN DATE DU 01/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2269	
Réf échantillon client : P0009 - peinture poutre orange - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Peintures multiples en faible quantité en vrac	
Peintures multiples en faible quantité en vrac	META (A) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NOO (2)
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2270	
Réf échantillon client : P0010 - peinture jaune principale - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Peintures multiples en faible quantité en vrac	
Peintures multiples en faible quantité en vrac	META (A) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NOO (2)
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2271	
Réf échantillon client : P0011 - Peinture et dechets divers (rail pont et support rail) - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Peintures multiples en vrac avec poussières	
Peintures multiples en vrac avec poussières	META (A) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NOO (2)
Réf dossier client : ESIDR2_05_27_20240524_DAT - DGA TH 1, Chaussee du Vexin 27100 VAL DE REUIL		Réf échantillon ITGA : IT882409-2272	
Réf échantillon client : P0012 - peinture poutre orange - batiment GTH - pont roulant		Description ITGA : Peintures multiples en vrac avec poussières	
Peintures multiples en vrac avec poussières	META (A) le 01/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : YTB (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Matthias SIX Responsable de Laboratoire

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Guillaume PONTIER

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3711 pour :

Diagnostic amiante sans mention du 12/10/2020 au 11/10/2027

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

Diagnostic amiante avec mention du 12/10/2020 au 11/10/2027

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.



Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 12/10/2020



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson – France

Nous attestons que :
PONTIER Guillaume

Né(e) le : 09/02/1979
A : BERNAY

**Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en
Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :**

Domaine(s) Technique(s)

Gaz
Plomb CREP sans mention
Electricité

Validité du Certificat

Du 03/12/2022 au 02/12/2029
Du 10/02/2023 au 09/02/2030
Du 20/11/2023 au 19/11/2030

**Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées
conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.**

- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

*En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir
ce que de droit.*

Edité à Paris,

Le 20/11/2023

Le Directeur



Sébastien MAURICE

CERTIFIÉ



opérateur de
diagnostics
immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

PONTIER Guillaume
sous le numéro 23-2367

Cette certification concerne la spécialité de diagnostics immobiliers suivante :



DPE individuel

Prise d'effet : 30/11/2023

Validité : 29/11/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique,

23-2367 - v1 - 01/12/2023



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021



AGENT

EI- DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES

Tél : 0557341313

Fax : 05 57 34 06 62

Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR

Portefeuille : 0033074244

SAS AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

Vos références :

Contrat n° 7627751904

Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

**SAS AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/07/2024** et garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber, tant pour son compte, que pour celui de ses assurés additionnels :

AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

AED EXPERTISE CENTRE AUVERGNE
1 ALLEE ALAN TURING
63170 AUBIERE

AED SERVICES
4 AV GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Pour l'ensemble des activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ **En cas de vente** d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



2/ **En cas de location** de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'**amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'**électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique,.

Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.

Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.

Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.

Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2024** au **01/07/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES
		par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance	450 €
• Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 €
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre	Maxi : 2.500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € par sinistre	3 200 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance	400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100.000 € par année d'assurance	400 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

Fait à TRESSES le 4 juillet 2024
Pour la société :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small dot.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance